

Un problème de taille à Prévost

La rénovation des infrastructures municipales pourrait coûter 12 millions

J.L. - Saviez-vous que si le conseil municipal passait à l'action et décidait de procéder à l'ensemble des rénovations des infrastructures municipales dans tous les secteurs de Prévost, l'investissement requis serait de l'ordre de 12 000 000 \$, soit un million par année pendant 12 ans ?

Le conseil municipal a analysé cette problématique, lors des discussions préparatoires à l'adoption du budget 2001.

Tout récemment dans La Presse, le maire Gilles Vaillancourt de Laval a accordé une longue entrevue sur ce sujet en faisant ressortir que pour l'ensemble du Québec, c'est une somme d'un milliard qu'il faudrait investir pendant 15 ans dans le renouvellement des infrastructures des villes.

La Coalition pour le renouvellement des infrastructures du Québec, créée en août 1999, regroupe 22 associations et organismes représentant les principaux acteurs de la scène québécoise concernés par la réfection et la mise à niveau des infrastructures municipales et routières au Québec.

La Coalition propose notamment :

- à court terme, au moins doubler les investissements des trois paliers de gouvernement dans le but d'arrêter la détérioration des infrastructures municipales et routières.
- à long terme, investir le triple des contributions prévues actuellement afin de les remettre au niveau de la moyenne canadienne.
- de réserver prioritairement le programme national d'infrastructures Canada-Québec-Municipalités aux grands travaux de réfection des infrastructures municipales dans les secteurs de l'eau, des égouts et des routes locales et urbaines.

Hypothèse de solution pour la ville de Prévost

Bon an, mal an, Prévost

dépense 600 000 \$ uniquement pour la réparation et le maintien des infrastructures et elle n'a pas les ressources péuniaires pour investir dans la rénovation.

Dans les faits, c'est 600 000 \$ de rapiécages et de « patchages » dépensés chaque année en sachant qu'il s'agit d'argent improductif à long terme en matière d'infrastructures.

L'idée d'une taxe d'environ 16 cents du 100 \$ d'évaluation a été évoquée dans le but d'affecter chaque année durant 12 ans environ 1 000 000 \$ spécifiquement à la rénovation des infrastructures.

Mais, le conseil a été unanime sur la nécessité de sensibiliser l'opinion publique, de la consulter et de dégager un large consensus avant d'enclencher un tel projet, même si le programme Canada-Québec paierait les 2/3 de ces travaux.

Pour une résidence évaluée à 100 000 \$, 16 cents du 100 d'évaluation représenterait 160 \$ par année.

Certains conseillers ont cité l'exemple d'une résidence privée dont le propriétaire n'effectuerait aucun travaux de rénovations ou d'entretien durant 12 ans. Quelle serait alors la valeur de cette propriété? Cet exemple s'applique également à la « maison collective de la population de Prévost. »

Déjà certaines villes du Québec ont imposé une telle taxe spécifiquement désignée et dont le fruit doit être appliqué uniquement à la rénovation des infrastructures.

Il est donc fort plausible que le conseil municipal tiennne au cours de l'année 2001 des assemblées de consultations auprès de la population dans tous les districts de la ville.

Finalement, le conseil s'est également interrogé sur la politique à être définie en ce qui a trait aux rues collectrices, c'est-à-dire celles qui requièrent des travaux plus coûteux en raison de la grosseur des tuyaux d'aqueduc et d'égout desservant un grand nombre de rues reliées à cette rue collectrice. La réflexion à ce sujet se poursuit.

Expertise • Service • Conseil



Me Paul Germain
notaire
et conseiller
juridique

861, de l'École
Prévost Qc
J0R 1T0

Tél. : 224-5080
Télec. : 224-8511



Pour en finir avec la trousse testamentaire canadienne

Depuis quelque temps, plusieurs personnes nous appellent pour connaître notre opinion sur la trousse testamentaire canadienne, qui est annoncée à la télévision pour la modique somme de 29.95 \$. Les émissions de télévision la Facture de Radio-Canada et JE de Télémetropole en ont parlé et ce dernier reportage était particulièrement éloquent. Pour les gens qui n'ont pas eu la chance de voir ces reportages, je me permets de vous citer des extraits d'un communiqué de presse de la Chambre des Notaires du Québec, organisme visant à assurer la protection du public :

« En effet, les formulaires proposés actuellement à la population sur Internet ou à la télévision sont souvent incomplets, confus ou erronés. Alors que leurs utilisateurs pensent épargner temps et argent tout en facilitant la vie de leurs héritiers au moment de leur décès, ils leur légueront plutôt de beaux problèmes et de belles chicanes de famille... qu'un tribunal devra trancher inévitablement.

La Chambre des notaires fait une mise en garde toute particulière en ce qui concerne un produit actuellement offert par une entreprise dont le siège social semble être en Ontario. Ainsi, la Trousse testamentaire canadienne explique les grandes règles en matière de succession et propose un formulaire type pour la rédaction d'un testament devant témoins. Cette trousse contient plusieurs erreurs et imprécisions susceptibles d'entraîner beaucoup de confusion chez les utilisateurs.

À plusieurs égards, la Trousse omet des différences importantes qui existent entre le droit civil québécois et le droit des autres provinces. Les termes utilisés ne coïncident pas toujours avec le droit québécois et les informations y sont souvent parcellaires, voire inexactes. ...

Qu'il s'agisse d'un testament olographe ou d'un testament fait devant témoins, il devra être vérifié au décès par un notaire ou un tribunal, ce qui entraîne des coûts élevés et des délais. Seul le testament notarié n'est pas soumis à cette procédure lors du décès tel qu'expliqué précédemment, on omet de préciser que ce type de testament (olographe ou devant témoins) doit obligatoirement être vérifié par un notaire ou un tribunal, ce qui entraînera pour la succession des frais se situant entre 500 et 1200 \$.

Je me permets de rajouter que le testament est un document propre à chacun de nous. Il doit être fait sur mesure, tout comme des verres correcteurs ou une prothèse dentaire.

N'hésitez pas à nous contacter pour bénéficier de notre expertise et de nos conseils.

Les belles images...

Vous avez pris de belles photos, vous avez fait de beaux dessins, vous avez commis un très beau texte, faites en profiter toute la communauté. Faites nous parvenir un exemplaire de vos réalisations et nous nous ferons un plaisir de les publier dans la rubrique Les belles images....

Venez les porter à la gare de Prévost, tous les jours entre 9h et 17h.



Photo de Camille Bouillé, 17 ans - À la ferme de Jean-Charles Desroches, printemps 2000